

## ALLEMAND

### COMPTE-RENDU DE DOCUMENTS ÉPREUVE COMMUNE : ORAL

Laurent DEDRYVÈRE, Élixa GOUDIN-STEINMANN

**Coefficient de l'épreuve :** 2

**Durée de préparation de l'épreuve :** 1 heure 30

**Durée de passage devant le jury :** 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions

**Type de sujets donnés :** article de presse

**Modalités de tirage du sujet :** tirage au sort d'un sujet (pas de choix)

**Liste des ouvrages généraux autorisés :** aucun

**Liste des ouvrages spécifiques autorisés :** aucun

Nombre de candidat.e.s : 14

Notes attribuées : 06, 08, 08, 09, 09, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 17, 18, 18

Moyenne des notes : 12,71

Médiane : 13

Écart-type : 4,21

Cette année, cinq textes de presse ont été choisis : un article du journal autrichien *Der Standard* sur le comportement électoral des ressortissants turcs résidant en Autriche, un article du journal hebdomadaire allemand *Die Zeit* sur le rôle du chancelier allemand dans l'actuelle coalition tripartite, un second article issu du même journal sur la personnalité et le rôle du chancelier Olaf Scholz, un article de la *Süddeutsche Zeitung* sur les tensions internes que connaît le parti *Die Grünen* suite à la réforme du droit d'asile dans l'Union Européenne (juin 2023), et enfin un article tiré du même journal sur la détérioration des relations germano-polonaises. Les références précises de ces articles peuvent être consultées sur la page internet de l'École Normale Supérieure, « Sujets des épreuves orales du concours B/L - session 2023 », <https://www.ens.psl.eu/sujet-des-epreuves-orales-du-concours-bl-session-2023>.

Comme les années précédentes, les prestations des candidat.e.s étaient évaluées à partir de deux critères principaux, la correction et l'aisance de l'expression en allemand d'une part, et la pertinence et l'étendue du commentaire d'autre part.

En ce qui concerne le premier critère, le jury a fait preuve d'exigence aussi bien que de bienveillance. Comme les années antérieures, il a pu constater que les genres et les pluriels de certains substantifs très courants n'étaient pas toujours connus, non plus que la conjugaison de verbes forts pourtant très usités ; le système des cas n'est pas toujours bien maîtrisé, non plus que la construction syntaxique de la phrase. Naturellement, ces défauts ont joué dans la notation de certaines prestations. Toutefois, le jury a su récompenser certaines présentations qui se distinguaient par la variété et la précision du lexique, ainsi que par la finesse de l'expression. Des commentaires pertinents, exprimés dans une langue riche et variée ont ainsi obtenu des notes correctes ou bonnes, même lorsque la langue était ponctuellement fautive – à condition que les erreurs ne soient pas trop récurrentes.

En ce qui concerne le second critère, les membres du jury soulignent que la présentation orale ne doit pas être un résumé ou une simple paraphrase du texte. Il s'agit d'en proposer un

commentaire, en replaçant l'article dans son contexte politique, économique, social et/ou culturel ; d'expliquer les allusions à l'histoire ou à l'actualité sous-jacentes dans l'article ; et d'expliquer l'importance des phénomènes ou des événements décrits dans l'Allemagne, l'Autriche ou la Suisse contemporaine. À ce sujet, notons que l'espace germanophone ne se limite pas à la seule République Fédérale d'Allemagne. Même si la majeure partie des textes proposés se rapporte à l'Allemagne, une connaissance minimale de la situation de l'Autriche ou de la Suisse est attendue. À titre d'exemple, pour commenter le premier des textes énumérés au début de ce rapport, il était utile de savoir quels partis forment la coalition gouvernementale actuellement au pouvoir en Autriche. Les phénomènes décrits dans ledit article sont certes très similaires à ce qui a pu être observé en Allemagne, mais ils présentent certaines spécificités qui méritent d'être relevées. A minima, il ne fallait pas confondre les deux pays. Au sujet de la Suisse – même si aucun article ne portait sur ce pays lors de la session 2023 – certaines connaissances fondamentales (organisation par cantons, système référendaire, principales forces politiques) devraient également être maîtrisées.

En ce qui concerne la méthode, le jury n'a pas de dogme préétabli. Il nous semble que pour un texte de presse, c'est-à-dire non littéraire, un commentaire composé est plus praticable qu'un commentaire linéaire : il permet d'éviter les redites et de mieux hiérarchiser les idées. Toutefois, tout dépend du texte et un commentaire ligne à ligne n'est pas non plus exclu a priori. Les candidat.e.s sont invité.e.s à s'entraîner aux deux méthodes et à choisir celle qui leur convient le mieux. La clarté de l'argumentation et l'articulation logique des idées restent des critères importants dans tous les cas.

Les cinq candidat.e.s ayant obtenu des notes égales ou supérieures à 16 ont fait des prestations très bonnes, voire excellentes. Ils/Elles ont su éclairer l'arrière-plan en mobilisant leurs connaissances historiques de façon pertinente, ont vu tous les enjeux du texte et su les restituer de façon claire. Ils/Elles ont en outre montré qu'ils/elles pouvaient s'exprimer dans une langue qui, sans être parfaite, était riche, fluide et agréable.